

2 Majolickhenen blatthen	3 Hautb Küss-Ziechen
1 Roost	2 Anzüg von Költtsch
1 Dreyfuoss	2 Anzüg an kleine Beth
1 Brathpfendtli	10 kleine Ziechlen
2 grosse Spatziermesser	2 gross Beth Ziechen
2 Gleser	2 kleine Beth Ziechen
1 Thintenges chir	1 bestrichnes Underbeth
An Leinenen und Betthzug	1 Kindts Teckhli
15 Leintüecher	3 Häübtküssi
8 Dischtüecher	7 klein- und grosse Küsseli
7 Handtzwehlen	1 Teckhi
14 Dischzwehlen	2 Underbeth
14 ehll tuoch ohngefarth	2 Laubseckh"

- 1) s. auch AH 93/65 Anm. 1 sowie AH 93/68 Anm. 1  
 2) s. auch AH 72/155

AH 93, 122<sup>V</sup> und 123<sup>F</sup>

## 69

1645 Juni 14., Palamós

A

SCHREIBEN VON [GARDELT.] HEINRICH II. ZURLAUBEN AN [ALT] AMMANN  
 [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT BEAT II.] ZURLAUBEN,  
 ZUG

"Après que Je Vous avois mandé par la mienne [vom 3. Juni 1645]<sup>1</sup> la prise de Roses [=Rosas]; le Gouverneur du Chasteau [de la Montaigne] se rendit et enviroint 100 hommes, qui estoient dans led: Chasteau, quels on envoyoit le mesme Jour avec leurs bagages et armes par mer [konkret das Mittelmeer gemeint] ioindre les precedents: Jls leurs manquoiet[!] rien dans le Chasteau (peutestre de l'or, ou argent) deux des Nos pieces des Cannons bastirent le Chasteau seulement Un iour durant, et d'un fond ... [fort] éloigné du Chasteau à la demie portee d'un Canon, tellement que les bullets marquoient aulcunement ces rochers ou pierres: Ce Chasteau est fortifié des six petits bastions, en dedans estroict; On le tient pour Une des rares et fortes pieces, que le Roy [von Frankreich!, Ludwig XIV.] aujourd'huy possede: Elle Comande le port de Mer; la Ville et principalement la place d'armes de Roses. Je suis bien faché, qu'a cause de l'Jnfirmité de ma Jambe, ie ne l'ay peu Voir en personne, le 6.<sup>me</sup> Juin nostre [Lieutenant-]General [César de Choiseul, Comte de Plessis-Praslin] envoyoit nos Compagnies [gemeint die Gardekompagnien Reding, Zurlauben, von Roll und Estavayer-Wallier]<sup>2</sup> en haste à ... [Palamós] petit port de Mer, qui craignoit quelque descendente des ennemis [die Spanier gemeint], qui ont 60 Vaisseaux et 30 galleres sur mer: mais iusques à present nous ap-

perceument rien, et restons encorre icy; Cependant Nous esperons Un Ordre du Roy pour apprendre sa Volonté: Nous sommes en doubte, qu'on nous aye envoyé Jcy, pour Nous Un peu raffraichir, et qu'après on Nous embarquasse pour ioindre l'armee de Cattalogne [die unter dem Oberbefehl des Maréchal de France, Henri de Lorraine, Comte d'Harcourt, des Vizekönigs von Katalonien stand]; ainsy qu'un Mareschal de Camp nous dit, que cet annee nous pourrions encorre faire Un siege avec luy [- in der Tat wurde dann wenig später auch noch Agramunt erobert -]. le Reg.<sup>nt</sup> de [Oberst von Nicolas-Jacques] Praromant se raffraichit à 4 lieües de ca[!] Barcelone. Jl y a quelque Jnfanterie de Nostre armee encorre Campé devant Rosez: le Gouverneur de Cette place [gemeint von Rosas] n'est pas nommee. Jl ne fault plus croire que Nous r'entrions[!] en guarnison à perp.<sup>ans</sup> Je le sçay de bonne part. Je n'ay point receu de Vos lettres depuis Celle du 3.<sup>me</sup> May, et Je ne Vous pourray peustestre escrire tous les Ordinaires: Cependant, là où Nous soyons, Je priroy Dieu de Vous Conserver tous avec Nous en sa s.<sup>te</sup> Benediction, et santé. et Vous baise mille fois les mains, ainsy à mad. Ma Mere [Euphemia Honegger], à tous les Nostres; et à Ceux qui sans doubter, me rendront le reciproque; sur quoy Je me recomande à Vos paternelles Graces ...".

1) s. AH 93/49

2) s. Zurlauben/HM II 173f.

---

Original, Siegel beschädigt - AH 93, 125-126

## 70

1645 Oktober 9., "Du Camp de Termes [=Termens] et Mennarg[u]es"

A

SCHREIBEN VON [GARDELT.] H[EINRICH II.] ZURLAUBEN AN [ALT] AM-  
MANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT BEAT II.]  
ZURLAUBEN, ZUG

---

"Celle cy Vous Asssure du Reçu de la Vostre du 29.<sup>me</sup> Aoust; ainsy de la Reiouissance des bonnes nouvelles de Vostre santé: J'ay Volontiers appris la Reçu de la mienne seconde, du 23.<sup>me</sup> Juillet<sup>1</sup>; avec le soing, qu'il Vous avoit pleus de prendre pour J'Celle[!]. dont, Vous remerciant humblement, Je feray et espereray tousiours le mieux. Je me reiouis de plus, des Visites qu'on Vous aura faict Chez Vous; [(Jan der khilbery der Schützen) et derechef du mariage de ma Bienaymé soeur [- sollte damit die Heirat von Maria Euphemia Zurlauben mit Kaspar Dorer gemeint sein, so sollte diese freilich erst am 29. Januar 1646